

# FAIRE BATTRE LE CŒUR DE LA FRANCE

**BENOIT HAMON**

**NOUS VOULONS FAIRE DE LA FRANCE UNE « NATION SPORTIVE »**

J'aime le sport, il fait partie de ma vie. Je l'ai pratiqué à l'école et dans un club, je sais le plaisir et le bien-être qu'il apporte, les rencontres qu'il facilite. J'en suis reconnaissant aux professeurs d'éducation physique et sportive, aux éducateurs sportifs et aux dirigeants associatifs qui m'ont fait progresser et grandir.

Le sport et l'activité physique ont très souvent été les grands absents des campagnes électorales et en conséquence, des politiques publiques. La sphère politique nationale oublie trop souvent le sport, néglige son apport éducatif, son rôle social (lien social, vie associative, santé, bien-être), son impact économique (190 000 emplois) et sa contribution au rayonnement de la France.

Le sport n'est pas pris au sérieux, il est regardé comme un loisir, un divertissement qui ne nécessiterait pas de politique publique. Mais le sport n'est pas un luxe, c'est une nécessité, les élus locaux savent ce que le dynamisme de leur territoire doit aux activités et aux associations sportives.

Le sport et l'activité physique méritent une bien meilleure prise en compte dans les politiques publiques interministérielles autour de trois orientations principales portées par un ministère de plein exercice chargé des sports.

  
**Benoît HAMON**

# La réduction des inégalités d'accès à la pratique dès le plus jeune âge

La pratique du sport et de l'activité physique est très inégalitaire. Ces inégalités sont avant tout économiques et sociales, la pratique est plus faible chez les femmes, les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, les moins diplômés ou les habitants des territoires délaissés. Il faut permettre à tous les Français de pratiquer le sport de leur choix tout au long de la vie. C'est un droit pour l'enfant (charte de l'UNESCO) et pour tous les Français.

Ces inégalités de pratique touchent en premier lieu les plus jeunes. Un enfant passe chaque année 1000 heures à l'école, il lui en reste 2000 de temps libre disponibles pour ses activités de loisirs. Si tous les enfants ont théoriquement la même école, ils n'ont pas du tout la même qualité de temps libre qui est directement liée aux caractéristiques économiques et sociales de leur environnement personnel. C'est à la sortie de l'école que les plus grandes inégalités sportives commencent. Et pourtant, une activité physique et sportive (APS) régulièrement pratiquée dès le plus jeune âge est la meilleure garantie que cette bonne habitude sera poursuivie tout au long de la vie.

La nouvelle organisation du temps de l'enfant sera maintenue au bénéfice des enfants, elle doit être mise résolument au service de la réduction des inégalités tout en intégrant dans le projet éducatif territorial (PEDT) les attentes des collectivités locales et du monde associatif. Le recrutement de 40 000 enseignants, la baisse du nombre d'élèves par classe dans les écoles en éducation prioritaire, dans les territoires ruraux et en Outre-mer contribueront à la réduction des inégalités.

Les parcours sportifs seront mieux valorisés dans le cadre du «Livret Citoyen» retraçant les engagements associatifs et citoyens des jeunes et remis à l'âge de 16 ans.

Pour réduire ces inégalités, en priorité chez les jeunes, les services du ministère chargé des sports dans les départements disposeront de moyens financiers, actuellement centralisés (100 millions d'euros) au sein du Centre national pour le développement du sport (CNDS). Ces services bénéficieront alors d'une réelle autonomie et pourront ainsi mieux adapter l'utilisation des moyens de l'Etat au contexte local et construire des partenariats pluriannuels avec les intercommunalités et les associations sportives.

L'association sportive constitue un autre lieu éducatif, moins formel, de rencontre avec les adultes, d'initiatives, de projet personnel, de confiance en soi : un lieu complémentaire et différent de l'école. L'éducation n'est pas l'exclusivité de l'Education Nationale, c'est une démarche partagée qui engage aussi les familles et les acteurs de l'éducation populaire.

L'ambition, c'est de concevoir pour chacun un parcours avec une offre d'activités physiques et sportives de la maternelle à l'université, en organisant la complémentarité entre les temps scolaires (EPS obligatoire), les temps volontaires (Unss, Ugsel, Usep, FFSU), les temps des nouveaux rythmes scolaires et les temps extra-scolaires en club.

Un Conseil Local des Activités Physiques et Sportives chargé de coordonner les acteurs de l'Education Nationale, du sport scolaire, les associations sportives, les parents d'élèves et les élus sera créé à l'échelon territorial sur les questions sportives (équipements sportifs, PEDT...).

# Un grand plan pour l'activité physique : « Faire battre le cœur de la France » pour le bien-être et la santé

La pratique d'un sport ou d'une activité physique, c'est d'abord un plaisir personnel, celui d'être à l'aise dans son corps et d'entretenir cet outil naturel qui permet de se déplacer quotidiennement, de jardiner, de voyager agréablement, d'être autonome. L'activité physique ou le sport, c'est aussi, le plus souvent, l'occasion de développer une vie sociale, de nouer des relations, de s'intégrer dans une association ou dans un quartier, de prendre du temps pour soi. L'activité physique au quotidien (mobilités douces par la marche à pied ou le vélo) permet aussi de mieux respecter l'environnement.

Cependant, plusieurs études récentes confirment que l'inactivité physique prospère, et pour la première fois de notre histoire, les jeunes générations voient leur espérance de vie diminuer. Ces études parlent d'une pandémie de la sédentarité et mettent en cause l'évolution de nos modes de vie : développement du temps devant les écrans, abandon des transports actifs (marche, vélo), alimentation trop riche, diminution du travail manuel. La Fédération Française de Cardiologie nous alerte : en 40 ans, la capacité physique des collégiens a diminué de 25% : nos enfants courent moins et moins vite.

L'obésité touche 15 % de la population française. Un homme sur deux et une femme sur trois sont en situation de surpoids. Le surpoids et l'obésité offrent un terrain propice au mal-être, à la discrimination et au développement des pathologies lourdes (diabète, AVC, maladies cardiaques...) et augmentent les dépenses publiques de santé, les charges des entreprises et celles des ménages. L'ensemble de ces coûts est estimé à plus de 20 milliards d'euros par an en France.

## **La lutte contre nos modes de vie sédentaires représente un impératif de santé publique.**

Nous sommes ainsi confrontés à un réel défi, faire bouger la France. L'objectif fixé est à portée de tous : 150 minutes d'activité physique modérée par semaine. Le coût est modeste car il s'agit d'abord de faire évoluer nos habitudes : marcher au lieu de prendre la voiture, choisir l'escalier plutôt que l'ascenseur, se remettre au vélo...

Depuis le 1er mars 2017, les médecins français ont la possibilité d'inscrire sur les ordonnances qu'ils délivrent la pratique d'une activité physique adaptée pour les 11 millions de patients soignés pour une affection de longue durée. Mais cette prescription n'est pas remboursée. Nous devons faire plus, convaincus que l'activité physique aide à maintenir un corps mais aussi un esprit en bonne santé et, si besoin, à restaurer un corps fragilisé ou en mauvaise santé.

La nécessité d'une politique globale d'activité physique et de bien-être s'impose, elle concerne la plupart des départements ministériels (agriculture, aménagement du territoire, économie et finances, éducation nationale, équipement, jeunesse et sports, logement, santé, tourisme...) et nécessite l'implication des collectivités locales, des entreprises, des acteurs associatifs et privés du sport et de la santé. L'action publique actuelle de prévention se concentre trop souvent sur l'alimentation au détriment de la promotion de l'activité physique.

Cette politique publique doit être mise en œuvre dans tous les lieux de vie, de l'école, à la maison de retraite, en passant par l'entreprise et les administrations publiques, autour de quelques mesures majeures :

- ✓ le remboursement par l'assurance maladie obligatoire (sécurité sociale) des activités physiques adaptées prescrites par un médecin pour les personnes souffrant de maladies chroniques ;
- ✓ le renforcement de l'expertise en activité physique au sein de tous les réseaux de médecine préventive et la formation de l'ensemble des professionnels de santé et de l'activité physique à la lutte contre la sédentarité ;
- ✓ l'Attestation Scolaire de «Savoir-Nager» pour 100% d'une classe d'âge à l'entrée en 6ème doit devenir un objectif prioritaire des pouvoirs publics ;
- ✓ l'aménagement de nos territoires pour mieux prendre en compte les circulations douces (vélos, voies pédestres) ;
- ✓ l'augmentation des heures consacrées aux activités physiques et sportives à l'école primaire, l'âge privilégié des acquisitions motrices et des habitudes de vie mais aussi de l'EPS obligatoire au lycée, en seconde et en 1ère ;
- ✓ en lien avec les partenaires sociaux, le soutien aux entreprises qui investissent pour favoriser la pratique des activités physiques et sportives sur le lieu de travail, facteur d'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- ✓ la création de plusieurs milliers d'équipements sportifs légers de proximité dans et aux abords des écoles (aménagement des cours de récréation, pistes cyclables, plateaux sportifs multisports...) et un plan de rattrapage des équipements sportifs dans l'enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

Là encore, il s'agit de lutter contre les inégalités, car l'obésité touche principalement les personnes défavorisées et les moins diplômées.

# Les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 : un projet pour tous les Français

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, en 2024, est une opportunité pour créer des emplois, soutenir la croissance et requalifier des zones urbaines en difficulté. C'est un bon projet pour Paris et un bon projet pour la France.

Dès 2017, nous profiterons de la dynamique Paris 2024 pour donner l'envie aux Françaises et aux Français de tout âge de mener une vie active. Ce sera l'occasion de mettre en œuvre, durant sept ans dans notre pays, un plan de développement de la pratique d'activités physiques et sportives, pour tous et à tous les âges de la vie.

Ce plan bénéficie d'ores et déjà de ressources financières supplémentaires votées dans la loi de finances 2017 et qui se prolongeront jusqu'en 2024 grâce à un prélèvement complémentaire de 0,3% sur les mises des jeux de loterie. Ce sont donc près de 200 millions d'euros qui alimenteront le «Fonds Héritage sportif, territorial et sociétal Paris 2024».

Ce fonds financera des équipements et des initiatives des clubs amateurs sur l'ensemble du territoire, entre 2017 et 2024. Il bénéficiera principalement aux fédérations, aux comités régionaux et départementaux et aux clubs qui s'adressent aux publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Pour que ces Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 soient une réussite totale, l'équipe de France doit être au meilleur de sa forme et figurer au minimum dans les cinq meilleures nations mondiales (7ème aux JO de Rio).

Pour y parvenir, le modèle du sport de haut niveau français devra être profondément modifié. Une structure publique pérenne, dotée d'une grande autonomie d'exécution, assurera un pilotage centralisé de l'ensemble des moyens publics, au service des fédérations sportives et en association étroite avec les entreprises et les collectivités locales. Les entreprises seront associées pour apporter leurs compétences, notamment en matière de recherche.

Le statut du sportif de haut niveau sera amélioré afin que chacun d'entre eux bénéficie des mêmes droits que n'importe quel autre travailleur, et d'un accompagnement personnalisé à la fin de sa carrière sportive. Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement des Jeux Olympiques et Paralympiques ont été chiffrés à 6,2 milliards d'euros. Une fois l'organisation obtenue, en septembre 2017, ces budgets devront être respectés pour ne pas connaître le même sort que ceux de Londres 2012 et de Rio 2016 qui ont été multipliés par deux. Aussi, dès l'obtention des Jeux, une délégation interministérielle aux JO 2024, placée auprès du Premier ministre, sera chargée de la coordination interministérielle et du respect des engagements financiers et environnementaux.

Ces trois politiques publiques ne peuvent réussir qu'en associant l'ensemble des départements ministériels, les collectivités locales, les entreprises et le mouvement sportif associatif. Elles nécessitent donc la mise en place et le fonctionnement d'instances de concertation au plan local et national.

Mon projet contient aussi des mesures pour le développement de la vie associative et de l'économie sociale et solidaire. Je souhaite engager un dialogue avec le mouvement sportif pour lui donner une plus grande autonomie, mieux reconnaître l'engagement associatif et généraliser les bonnes pratiques en matière de féminisation et de démocratisation.

## Rappel des propositions Handicap «Pour une pratique du sport accessible à tous».

Nous favoriserons la pratique du sport tout en veillant à ce que les équipements sportifs légers que nous multiplierons aux abords des écoles et dans l'aménagement des quartiers soient accessibles.

Je veux que tous les élèves, quelle que soit leur situation de handicap, puissent participer aux séances d'éducation physique et sportive (EPS) à l'école, dans des environnements accessibles et adaptés.

Pour garantir l'effectivité du principe d'accessibilité au sport, nous augmenterons la prise en charge financière des fauteuils pour sportifs et de tous les équipements spécifiques nécessaires, et nous assurerons une meilleure prise en charge des coûts de transport à travers un fonds spécifique du Centre National pour le Développement du Sport.

Nous veillerons à ce que tous les équipements sportifs disposent d'informations en français « facile à lire et à comprendre ».

Les sportifs licenciés qui acquièrent un handicap dans leur vie seront accompagnés par leur fédération vers un retour au sport ou redirigé vers une fédération handisport.

Dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, un grand plan de développement de la pratique d'activités physiques et sportives pour tous et à tous les âges de la vie sera engagé.

LES 23 AVRIL ET 7 MAI, JE VOTE POUR  
**BENOIT HAMON**

#HAMON  
2017

benoithamon2017.fr  
f t i n

